

Histoire et Résistance

Vive polémique entre Koch-Kent et Aloyse Rath Le second accuse le premier de faux

L'ouvrage récemment paru de Henri Koch-Kent « Année d'exil 1940-1946 - Vu et entendu » (volume 2) n'a pas fini de faire couler de l'encre.

Véritable best-seller sur le marché national, ce livre s'est vendu comme des petits pains et a fait l'objet d'éloges flatteurs de la part de la critique internationale.

A Luxembourg, d'aucuns ont regretté cet éclairage cru des années d'exil du gouvernement et certaines remarques de Koch-Kent à l'égard des ministres Bech et Bodson ; d'autres ont pratiqué un véritable ostracisme à l'égard du livre et vertement chahuté Koch-Kent (voir « R.L. » du 11 janvier 1987).

Aloyse Rath, commissaire de la Résistance et secrétaire général du Conseil national de la Résistance n'est pas content non plus de Koch-Kent qui l'a nommé mis en cause. Il vient de le faire connaître dans le numéro 1-2 du « Rappel », organe de la Li-

gue luxembourgeoise des prisonniers et déportés politiques (LPPD) dont il est à la fois le trésorier et le rédacteur.

Dans son livre, Koch-Kent avait vivement critiqué le fait que la croix de la Résistance à titre posthume n'ait pas été attribuée à deux résistants renommés, Paul Fisch et Eugène Simon et ce, malgré les demandes insistantes et répétées du président du gouvernement de l'époque, Pierre Werner.

En effet, sollicité d'émettre un avis sur ces demandes, le Conseil national de la Résistance s'était retranché derrière une position strictement administrative : aucun dossier ne lui ayant été soumis et n'entendant pas créer de précédent pouvant ouvrir les portes à l'arbitraire, « le C.N.R. ne voit pas la possibilité d'aviser positivement la demande en question ».

Koch-Kent s'était indigné : le questionnaire adressé aux deux

veuves des résistants demandait entre autres si leurs maris avaient appartenu pendant la guerre à un mouvement nazi, alors que tous deux avaient dès le 10 mai réussi à se soustraire à l'arrestation et n'étaient rentrés au pays qu'après la Libération.

L'envoi de ce questionnaire, estimait Koch-Kent était une « insulte à la mémoire des défunts ».

Poursuivant sur sa lancée, Koch-Kent avait sorti de ses archives une lettre qu'Aloyse Rath aurait écrite en 1943, alors qu'il avait été incorporé dans le R.D.A. (Reichsarbeitsdienst - service du travail allemand, service obligatoire précédent l'incorporation dans l'armée allemande auxquels les jeunes Luxembourgeois étaient astreints). Dans cette lettre, le travail au RDA est décrit en termes idylliques et enthousiastes, car « le jeune travailleur allemand ne travaille pas

pour gagner de l'argent, mais par amour du travail et du peuple ».

Ce n'est pas la première fois que cette lettre apparaît : déjà en 1967, Rath avait polémiqué avec l'organe des enrôlés de force « Les Sacrifiés ».

Dans le « Rappel », Aloyse Rath reprend et amplifie les arguments déjà évoqués il y a vingt ans.

Il admet avoir écrit une lettre relatant la vie des jeunes travailleurs du RDA en Pologne, et ce, à la demande pressante des Allemands. Ceux-ci l'auraient obligé à plusieurs reprises à modifier le texte, en usant de pressions très fortes à son encontre.

Finalement, il aurait refusé de mettre sa signature sous un texte remanié par les Allemands et aurait quitté le camp en se faisant rappeler d'urgence à la maison grâce à un faux télégramme annonçant que son enfant était gravement malade.

Ce n'est que vingt ans plus tard, en janvier 1965, que son at-

tention aurait été attirée sur une brochure de propagande nazie contenant une quarantaine de lettres de jeunes gens astreints au RDA dont la sienne. Pour Aloyse Rath, sa lettre et probablement d'autres sont des textes arrangés par les Allemands, des faux fabriqués pour les besoins de la propagande. Ceci d'autant plus que lors de la présentation de cette brochure, le « Luxemburger Wort » du 14 décembre 1943 avait signalé qu'il s'agissait d'un recueil de textes qui avait été « aménagé » par Eduard Gerlach, l'un des dirigeants du service de propagande nazi dans le Luxembourg occupé. Pour Aloyse Rath, « la publication » (dans le livre de Koch) d'un document nazi non accompagné des explications nécessaires pourrait être le cas échéant un faux ».

Il demande publiquement à Koch-Kent comment il compte réparer le tort qui lui a été causé.

Clément DELPIERRE

Faut-il proscrire Koch-Kent?

Dans le numéro 95 de la revue „forum” un collaborateur permanent s'en prend à tous ceux qui critiquent les porte-parole de l'histoire officielle et qui refusent de se laisser embrigader sous la bannière de l'idéologie cléricale.

Fort de ses certitudes, l'auteur n'hésite pas à pratiquer l'amalgame et à déformer l'esprit des propos de ses adversaires.

Ces astuces jésuitiques ne sont pas sans rappeler les éditoriaux d'un grand quotidien que les animateurs de la revue ne cessent pourtant de combattre.

A notre humble avis, il y a anguille sous roche. Et pire: quelqu'un aimerait brouiller les cartes et rehausser le prestige de ses amis politiques.

La casuistique est un art avant d'être une doctrine, elle exige de la patience et beaucoup de doigté. Or, cet état de grâce fait curieusement défaut au collaborateur de cette revue laquelle prône l'information critique tout en réhabilitant parfois le discours idéologique dominant. Cette ambiguïté prêterait à sourire si les allégations n'étaient d'une extrême gravité.

Amalgames

L'amalgame, écrit le petit Robert, est une „méthode qui consiste à englober artificiellement, en exploitant un point commun, diverses formations ou attitudes politiques”.

L'oeuvre de Koch-Kent est une fois de plus présentée comme une autobiographie dont la lecture exigerait prudence. Précaution d'autant plus nécessaire qu'il serait malaisé de faire la différence entre cet historien gênant et n'importe quel autre témoin oculaire. Il est clair que le fait d'avoir été le témoin direct de certains événements historiques ne peut être que fort suspect et constituer un obstacle à la recherche de la vérité vraie, celle qui tend à glorifier l'action des puissants. Mais le sommet de l'indécence est atteint dès lors que ce témoin n'hésite pas à citer de nombreux et larges extraits de la correspondance ministérielle et d'autres documents déposés aux Archives de l'Etat. Faire cela, oser le faire, publier le fruit de telles recherches et réussir à intéresser tous les publics, voilà qui s'appelle faire oeuvre d'autobiographe. Citons un exemple:

Le 16 décembre 1940, Bech écrit au consul de Belgique à Lisbonne: „Je vous serais reconnaissant d'examiner avec beaucoup de circonspection les cas analogues à celui de Szmulewicz. Notre Ministre et le Consul Général en France vient en effet de m'avertir qu'un certain nombre de juifs, ayant résidé dans le Grand-Duché, ont réussi à se faire délivrer, je ne sais par quelles manoeuvres frauduleuses, des passeports par l'un ou l'autre Consul belge en France inoccupée, ce qui, paraît-il (sic), a jeté le discrédit au Portugal sur nos passeports luxembourgeois, pour le grand dommage des juifs luxembourgeois traqués par Hitler. Si



Henri Koch-Kent

dans le cas présent, il s'agit d'un de ces passeports abusivement délivré, je vous prie de porter le fait à la connaissance de la police.” (Vu et entendu, vol. 2, Années d'exil 1940-1946 p. 72-73). Le fait que Bech, en l'occurrence, ordonne au consul de Belgique de livrer un juif à la police portugaise constitue évidemment un élément central de l'autobiographie du citoyen Koch-Kent.

Sources allemandes

On sait que le CNR refuse de rendre justice à deux combattants, à titre posthume, malgré l'avis autorisé des ministres d'Etat Werner et Sauter. Cette organisation, animée

H. KOCH :

Pierre SCHOCKMEL
député, président du L.C.G.B.

par un ancien hagiographe involontaire du STO (Service du Travail Obligatoire) préféra honorer un collaborateur, membre du NSDAP (v. op. cit. p. 386). Ce fait têtue, indéniable, objectif, doit être considéré à son tour comme une étape particulièrement importante dans l'évolution de la subjectivité de Koch-Kent qui n'a pas saisi, ainsi que l'explique le rédacteur du „forum” que l'hagiographie incriminée ne relève ni de l'autobiographie ni du témoignage personnel, mais qu'elle constitue en réalité un faux signifiant très précisément le contraire de ce qu'il contient.

A la lumière de tels exemples, on comprend néanmoins combien il serait périlleux d'enseigner l'histoire, dès lors qu'il faudrait s'appuyer exclusivement sur des documents écrits provenant principalement de sources allemandes. A écouter ces sirènes, il deviendrait rapidement impossible de mentionner l'action des résistants et notamment celle des patriotes qui sont morts sur le champ d'honneur sans avoir parlé et qui conférèrent ainsi un sens à leur combat.

L'affaire Waldheim

Les lecteurs du „tageblatt” se souviendront que dans le courant de l'année 1986, Jacques F. Poos, soucieux de former son jugement, avait chargé les experts Dostert, Trausch et Koch-Kent d'examiner la thèse de doctorat de Kurt Waldheim, consacrée à la pensée du publiciste Konstantin Frantz. Inutile de rappeler que les avis des deux professeurs d'histoire qui, contraire-

ment à Koch-Kent, n'avaient décelé dans l'ouvrage de Waldheim aucune „apologie de conceptions nazies” ni aucune „prise de position très tranchée”, avaient été accueillis avec scepticisme et parfois avec colère. Un journaliste, ancien enrôlé de force, emporté par son élan, devenu injuste, s'interrogea sur l'aptitude des deux professeurs à enseigner l'histoire. Au lieu de mesurer ce propos à l'aune d'un chagrin légitime, le rédacteur du „forum” accuse le pamphlétaire malheureux de vouloir justifier le procédé odieux des interdictions professionnelles. L'amalgame consiste ici à attribuer à un journaliste réputé intègre, le pouvoir et l'esprit d'un Joseph Bech qui révoqua sans sourciller les instituteurs Kill et Urbany, et de faire de MM. Dostert et Trausch les martyrs silencieux d'une cabale ourdie par des adversaires puissants et sans scrupules. A mon humble avis, ces hommes ne courent aucun risque d'être pros crits, et le jour où ils seraient confrontés à un tel danger, ils sauraient de pied ferme sortir leurs armes et se défendre.

Par contre, les interdictions professionnelles prévues par le ministre de la Fonction Publique, dans le cadre du remaniement du statut général des fonctionnaires, ont été écartées du projet de loi, de justice, grâce à l'intervention courageuse de M. René Hengel. Si les animateurs de la revue „forum” y ont contribué à leur tour, ce que j'ignore, je ne manquerai pas de les couvrir d'éloges. En attendant, il y a fort à faire: il faut proscrire Koch-Kent. Georges Penning